

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-776271

243576

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7337

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUHABSIOUNI ABDELLAH

Date de naissance :

12 Mars 1968

Adresse :

Habituelle

Tél. : 066.10.52.138

Total des frais engagés : 515,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr BOUDAD Latif
Médecin général
Lot Annabim Bni, A20 N°3 Oulfa
CASABLANCA - Tel: 06 22 81 32 44

Cachet du médecin :

Date de consultation :

31/12/22

Nom et prénom du malade :

Bouhadisien Abdellah

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

St Grippe + Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

May 21



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/12/2022			150	INP : 092050293 Médecin : Dr. A. CASARLANCA - 18/05/2022

PHARMACIE RESIDENCE ANNAM
Siham Chahed - Dr. A. Casarlanca
4, Résidence Annam - Quifa
rét. 05 22 89 43 09 - Casablanca

092050293

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Courrier	Date	Montant de la Facture
Siham Chahed - Dr. A. Casarlanca	31/12/2022	365,90 Dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratique en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	D	
25533412 00000000	21433552 00000000	
B	G	
35533411 00000000	11433553 00000000	
		MONTANTS DES SOINS
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Therapeutique. nécessaire à la profession</p>		
		DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

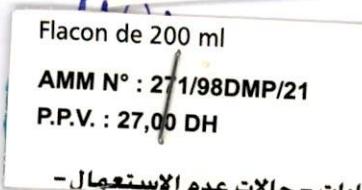
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale
Diplôme U. en Diabétologie
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca

الطب العام
دبلوم جامعي في داء السكري
خريجة كلية الطب العام
بالدار البيضاء

Casablanca, le : 31/12/22 الدار البيضاء، في :

Bouhadoune Abderrahmane



79DH² - Azix 5mg (2lets)

441T pdt6j

40,- cotifed 2mg

3 per se pris

27,00 - Hexam 500 mg
Acid 315

SV

23,50 - Humox

10x21 T

- Vitac 1000

SV

32,00 - Clartec 11 T

SV

Lot. Annaïm, Imm A20, App. 3 - El Oulfa - Casablanca

Tél : 05 22 91 32 44 - GSM : 06 66 26 70 60

الألفة - الدار البيضاء

محل : 06 66 26 70 60

841° - Naabak coll
1x10 ml x 2 fl

To 365,90-

PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM
Siham GUERRAOUI
Docteur en Pharmacie
Résidence Annaïm - Oulfa
tel: 05 22 89 43 09 - Casablanca

Naabak 4,9 % 10 ml
Collyre en solution

Collyre 10 ml - PPV : 84,00 DH
6118001101184



Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Naabak 4,9 % 10 ml
Collyre en solution
ناباك 4,9 % 10 مل
 قطرات العين على شكل محلول
Lot / Fab / EXP
رقم الدفع/ تاريخ الإنتاج/ تاريخ نهاية الصلاحية
5047
01-2022
01-2024

Dr BOUDAOUD Latifa
Médecin
Lot Annaïm BIM A20103 Oulfa
Résidence Annaïm - Oulfa
tel: 05 22 89 43 09 - Casablanca